



INSTITUTION, TRAVAUX



# La future aire de grands passage de gens du voyage de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo sera à Herbignac

*Le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, comme tout le département de Loire-Atlantique, a la particularité d'être très concerné par les rassemblements de gens du voyage, notamment en période estivale.*

*Publié le 17 septembre 2024*

**L'Agglo, qui a le devoir de s'organiser pour faire face à cet afflux court de population et se conformer à la loi, a validé officiellement, en lien avec la sous-préfecture et les acteurs locaux, le terrain du lieu-dit les « Forgettes » à Herbignac comme site d'accueil de grands passages.**

Si chaque année de nombreux groupes de gens du voyage sont accueillis de façon programmée dans l'agglo, le territoire doit également faire face à des occupations illégales de terrains sans préavis et sans accord. Au-delà d'être inacceptables, ces installations non encadrées posent des problèmes de salubrité et de sécurité qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour la profession paludière, les sites de baignade, la pêche à pied... l'agglo a dépensé 50 000 euros en 2023 et 34 000 euros en 2024 afin d'intervenir en urgence pour éviter les pollutions. Depuis plusieurs années, le nombre de ces installations illicites augmente. Ainsi, il est constaté une hausse de 350% du nombre de stationnements illicites et de près de 700% du nombre de caravanes sur le territoire de l'Agglo entre 2019 et 2023. En raison de l'action plus efficace des services de l'Etat et des échanges devenus plus constructifs, cet été 2024 a connu une légère baisse puisque plus de 1100 caravanes pour 17 groupes se sont installées illégalement, mais cela reste toujours près de 4 fois plus qu'il y a 5 ans. Les communes de Saint Molf, Piriac-sur-mer, Le Pouliguen et Batz-sur-mer ont été concernées cette année, et Guérande reste la plus touchée par ces arrivées avec 13 occupations illicites et plus de 900 caravanes.

Face à ce constat partagé par tous les acteurs et afin de mieux enrayer ce phénomène tout en se conformant à la loi, Nicolas Criaud, président de l'Agglo et Michèle Quellard, vice-présidente en charge de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage ont souhaité accélérer la validation d'une aire de grands passages pour le territoire. Ainsi, après 7 ans d'études de la part des services et de tergiversations administratives, grâce aux échanges réguliers avec le sous-préfet de Saint Nazaire nommé il y a un an qui a transmis ses recommandations, et le soutien des maires, l'agglo a enfin pu valider le terrain des Forgettes à Herbignac comme aire de grands passages. L'Etat est finalement favorable à retenir ce site, déjà utilisé temporairement depuis 2017 et dont les parcelles appartiennent à l'agglomération.

Des travaux d'aménagement et de mise en conformité d'une durée de 9-10 mois seront nécessaires après la réalisation des dossiers obligatoires préalables (fouilles archéologiques complémentaires, permis de construire...). L'aire sera aménagée sur une surface de 4 hectares avec une voirie centrale de circulation pour faciliter les déplacements au sein du terrain et assurer sa préservation en cas d'intempéries. Un accès pompier, et un raccordement en eau et en électricité avec transformateur électrique conforme à la réglementation, seront installés. Un éclairage public, un dispositif des eaux usées, des cabines de toilettes autonomes, une plateforme de dépose et de rotations des bennes à déchets seront mis en place. Le site fera l'objet d'un travail de végétalisation avec la plantation de haies en bordure de route et la création d'une zone « tampon » végétale entre l'aire de grand-passage, les premières habitations et la route, ce qui permettra de sécuriser l'espace et de créer des zones d'ombre. Enfin, l'Agglo a travaillé avec le département de Loire Atlantique pour étudier les accès et a obtenu l'accord de créer un giratoire qui desservira l'aire depuis la route départementale et évitera le passage des convois dans la commune d'Herbignac. **L'espace d'accueil sera aménagé au sud de la parcelle mais d'ici la fin des travaux, l'aire temporaire au nord des Forgettes (près du bois et de la base de loisirs) sera conservée puis rendue à un usage agricole.**

Ce résultat est la preuve que la solidarité territoriale, notamment celle de la mairie d'Herbignac, permet de servir le collectif pour offrir des solutions aux habitants du territoire.

“ *Je n'étais pas favorable au terrain de Pré Bissin mais l'Etat nous avait exhorté de changer d'aire de grand passage sous peine de ne plus expulser les gens du voyage installés illégalement sur notre territoire. Avec le changement de Sous-Préfet, j'ai pu réengager le dialogue et c'est le terrain d'Herbignac qui a finalement été validé. Tant mieux, c'est une réussite, car au final, soyons sincères, au-delà des jeux politiques de certains, nous avons tous le même objectif, c'est d'enrayer les occupations illégales pour que chacun puisse vivre sereinement sur notre beau territoire. Il n'y a que cela qui compte.*

*Nicolas Criaud, président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Maire de Guérande*



*Carte de localisation de l'aire des gens du voyage Les Forgettes*



## CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 02 51 75 06 80